

à la Société médicale d'Arthabaska, au sujet des résolutions qu'elle a adoptées à sa dernière réunion concernant le tarif des examens pour les compagnies d'assurances.

Adopté.

Re-chartans : Le secrétaire informe l'Association que le rebouteur Mireault a payé les amendes et les frais des deux jugements que nous avons contre lui en décembre dernier, et que depuis cette date, la Commission re-charlatans a pris une nouvelle action contre l'incorrigible rebouteur, laquelle a été réglée des jours derniers, le défendeur payant l'amende et les frais.

Et la séance est ajournée au second lundi de juin à Joliette.

ALBERT LAURENDEAU,
Sec.-trésorier,

P.-S.—En toute justice il nous fait plaisir d'ajouter ici que, depuis la dernière séance de l'Association de Joliette, la question du curriculum des études médicales a été reconsidérée à nouveau par la Législature et qu'alors M. Gauthier, député de l'Assomption, a voté en faveur de notre projet de loi. Au nom de l'Association, nous lui offrons des félicitations et des remerciements.—A. L.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTREAL

SEANCE DU 19 MARS

Présidence de M. A. Marien.

Membres présents : MM. A. Auhy, B. Bourgeois, Bourgouin, Bédard, Boulet, J. Decarie, H. Desmarais, F. de Martigny, A.-A. Foucher, N. Gervais, R. Hamelin, Handfield, J. Laberge, A. Lesage, R. Masson, F. Monod, A. Marcil, A. Ricard, J. Rousseau, Racicot, Verner.

M. l'assistant-secrétaire donne lecture du rapport de la dernière assemblée. Le procès-verbal est adopté sans discussion.

M. J. Decarie donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera, secondé par M. F. Monod, que le vote concernant la nomination de M. H. Dorion, comme membre-correspondant, soit reconsidéré.

M. le Président donne la liste des commissions

qu'il a nommé depuis la réorganisation de la Société Médicale.

Le 20 novembre 1906.—Commission chargée d'étudier le projet d'un Institut Pasteur à Montréal.

M. A. A. Foucher, membre de la Commission, annonce progrès.

Le 4 décembre 1906.—Commission chargée d'étudier l'approvisionnement de bon lait à Montréal.

Le 18 décembre 1906.—Elaboration d'un code de déontologie médicale.

Le 5 mars.—Commission re-tarif des assurances sur la vie. Commission re-médicaments brevetés. Commission re-hygiène des pavages.

M. F. de Martigny donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera que MM. Hervieux et à Marien, président et secrétaire de la Commission, nommée il y a deux ans pour étudier la valeur scientifique du sérum antituberculeux de Mamorek, fassent rapport dans le plus bref délai.

M. le président annonce que cette motion n'est pas dans l'ordre, attendu que le Bureau de la Société a décidé de rayer les Commissions nommées antérieurement à la réorganisation de la Société, mais M. F. de Martigny, demande que son avis de motion soit inscrit dans les minutes, sa motion devant être discutée à la prochaine séance.

10. PAVAGE HYGIENIQUE DES RUES, RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. C.-M. VALIN, ET LU PAR

M. B. BOURGEOIS :

“Un bon pavage, dit ce rapport, doit remplir les conditions suivantes : 1o. avoir une pente suffisamment accentuée afin de permettre l'écoulement facile des eaux ; 2o. avoir une surface lisse, unie, afin de favoriser le nettoyage et l'arrosage quotidien ; 3o. les pièces qui le composent doivent être parfaitement unies, afin de permettre une coopération parfaite qui empêche la stagnation, dans les interstices, des matières organiques fermentescibles, poussières, fumier, etc ; 4o. tout pavage doit reposer sur un lit ou fondation solide et imperméable ; 5o. la substance à employer doit être très dure afin que l'usure en soit lente et produise le moins de poussière possible ; 6o. le pavage ne doit pas être trop sonore.”